

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2417)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 187

présenté par
M. Straumann

ARTICLE PREMIER

Substituer à l'alinéa 12 les deux alinéas suivants :

« - Languedoc-Roussillon ;

« - Midi-Pyrénées ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucun élu de la région Alsace n'est favorable à cette grande région, qui sera politiquement ingérable et source de gabegie financière.

Dans aucune autre démocratie au monde un tel mariage forcé, contre l'avis de la population et de ses représentants, ne serait possible.

Ce texte illustre le retour à un jacobinisme autoritaire, sans précédent sous la 5^{ème} République.

Le retour de l'Alsace dans ses contours historiques sera inéluctable.

« Mariage forcé = divorce assuré » peut-on lire sur les affiches des manifestants opposés à cette sinistre réforme d'un pouvoir socialiste en perdition.